
Déclaration des représentants des personnels Solidaires Finances Publiques au CTL du 20 juin 2017

Monsieur le Président,

Nous siégeons ce jour en 1ère convocation d'un CTL convoqué sur une demi-journée. Par notre présence aujourd'hui, nous voulons démontrer que nous sommes toujours attachés au dialogue social lorsque celui-ci est réciproque.

Au niveau national, les élections présidentielles sont passées et nous sommes particulièrement inquiets des choix libéraux annoncés par le nouveau Président de la République, en particulier sur les dérégulations supplémentaires du droit du travail et des garanties collectives, mais aussi des suppressions massives d'emplois publics avec une volonté clairement assumée d'imposer ces mesures par ordonnance, au mépris de toute discussion et surtout du dialogue social.

Le choix du nom du ministère (Action et Comptes Publics), l'absence d'un ministère de la Fonction Publique, laissent présager une approche purement comptable par un ministre gérant à la fois le budget de l'Etat, celui de la sécurité sociale et le pilotage de la fonction publique dans ses trois versants, tout en assurant la modernisation et la réforme de l'État.

Alors qu'il y a urgence à stopper la course folle au démantèlement de nos missions et moyens budgétaires, l'incertitude est grande sur les annonces à venir : suspension ou retrait du PAS après son report pour 2019, quels choix fiscaux et administratifs, combien de suppressions d'emplois ???...

Il est bon, ici, de réaffirmer nos valeurs. Solidaires Finances Publiques revendique :

- la préservation et le renforcement du modèle social issu du Conseil National de la Résistance ainsi que des valeurs républicaines
- la défense d'un service public égalitaire et républicain, socle incontournable d'une indispensable cohésion sociale
- la défense et le renforcement de toutes les missions de la Direction Générale des Finances Publiques, garants du fonctionnement de l'État, de la démocratie et de l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

La situation se dégrade d'année en année comme l'a souligné le dernier rapport de l'Observatoire interne : tensions sur les missions, sur les conditions de travail, stress et charge de travail, affaiblissement du sens du travail.

Que faut-il pour faire prendre conscience à nos dirigeants de l'état de délabrement des services publics et des conséquences que cela porte pour notre démocratie ?

Les responsables nationaux et locaux de la DGFIP ont le devoir de regarder ces réalités en face, d'écouter les agents et leurs représentants, et de prendre les décisions nécessaires pour replacer notre administration au cœur d'une société qui doute.

Solidaire Finances Publiques a demandé au niveau national une pause des réformes à marche forcée afin de pouvoir faire un réel bilan dans un cadre posé.

Parce que Solidaires Finances Publiques considère que seule une vision partagée est à même de souder notre communauté de travail et de destin, nous espérons que vous aurez à cœur d'entendre les témoignages des agents et de défendre leurs intérêts.

Concernant ce CTL, nous vous rappelons que les régressions contenues dans le nouveau règlement intérieur ont été rejetées par la totalité des représentants du personnel soutenus par les agents qui les ont élus.

Vous savez nous opposer ce règlement pour restreindre nos droits. A notre tour, nous voudrions également vous rappeler vos obligations prévues par l'article 23. Il précise que « le procès-verbal de la réunion, signé par le président et contre-signé par le secrétaire, ainsi que par le secrétaire-adjoint est transmis dans un délai d'un mois à chacun des membres titulaires et suppléants du comité ».

Nous attirons votre attention sur le non respect de votre part de cet article pour le CTL du 18 mai dernier, ainsi que celui du 16 mars. En effet, nous sommes le 20 juin, soit un délai de plus d'un mois, et aucun procès verbal ne nous est encore parvenu.

D'autre part, concernant la transmission des documents du CTL de ce jour, nous vous rappelons notre demande déjà formulée précédemment, à savoir que ces documents soient disponibles sur Escal, au moins jusqu'à la date du CTL. Ce n'est à nouveau pas le cas aujourd'hui, puisque ces derniers n'étaient disponibles que jusqu'au 17 juin.

3 points sont à l'ordre du jour et aucun n'est soumis à notre avis. Le 4^{ème} est quant à lui le « point divers » où vous avez pris l'habitude d'aborder des sujets sur lesquels vous souhaitez communiquer. Cette méthode ne nous permet ni de préparer, ni de convoquer un expert si besoin s'en faisait sentir.

- Organisation de la DISI Paris Normandie

Enfin une bonne nouvelle. Les conditions de vie au travail des agents de la DISI Paris Normandie sont prises au sérieux : vous affectez un inspecteur divisionnaire à cette fonction de prévention et de suivi !!!

Une autre moins bonne, les engagements pris à la création de la DISI sont à nouveau mis à mal. Concernant l'antenne DISI de Rouen, l'équipe constituée d'1 A, d'1 B et d'1C, chargée à l'origine des Ressources Humaines et de la formation professionnelle, voit son cadre A basculer sur le suivi des travaux immobiliers liés au rapprochement des 2 ESI Rouen. Il sera de plus rattaché au pôle pilotage de la DISI.

Quelle estime avez-vous des missions d'assistance de l'ESI de Nanterre ?

Après avoir déqualifié le poste de responsable d'assistance, vous y affectez maintenant un inspecteur divisionnaire en temps partagé avec le pôle pilotage de la DISI. Il sera chargé du suivi des travaux et de la gestion des sites de Versailles. Quid des agents de Versailles qui effectuaient ces missions auparavant ?

L'organigramme fonctionnel de la DISI au 1 juillet 2017 manque de précisions. Il mériterait d'être complété avec les grades et effectifs de chaque service.

- DUERP - PAP

Les représentants de Solidaires Finances Publiques en CTL ne peuvent que reprendre ce que leurs homologues ont dénoncé lors du CHSCT du 30 Mai dernier.

Comment travailler avec un document non classé par type de risques ? Impossible de le comparer avec celui fourni en 2016 !!!

Comment accepter que des risques professionnels disparaissent sans aucune explication ?

Vous avez par ailleurs reconnu au dernier CHSCT la nécessité de revoir la méthodologie employée.

Nous constatons encore cette année, de nombreux risques B « 3-2 Risques liés au manque d'hygiène des lieux de travail » signalés sur la quasi-totalité des ESI. Il est fort regrettable qu'aucune amélioration de la prestation ménage ne soit constatée.

- Bilan d'activité 2016

A la lecture du document, nous constatons qu'il y a 57 emplois vacants à la DISI Paris Normandie au 31/12/2016. Ce chiffre s'élève à 75 ETP selon votre tableau. Sur ce point, nous émettons quelques doutes sur la véracité de vos chiffres de disponibilité.

Domage que ce tableau ne soit présenté que dans le cadre du bilan d'activité. Il serait pourtant bien utile que le TAGERFIP recense aussi les temps partiels, afin de connaître les effectifs réellement disponibles.

Comment comptez-vous combler ce déficit de 15 % alors que la charge de travail des agents ne diminuent pas ?

Pour Solidaires Finances Publiques, la suppression des emplois vacants ne constitue pas une solution, loin de là.

Sur le bilan de la formation, nous réaffirmons notre opposition à la e-formation. Une formation de qualité demande l'appui de moniteurs et les stagiaires ont besoin de confronter leur expérience en présentiel.

Sur les moyens budgétaires à nouveau en baisse, comment résoudre l'équation « faire plus avec moins de moyens », si ce n'est de dégrader les conditions de travail des agents ?

Concernant l'assistance, vous présentez un bilan très satisfaisant des différentes assistances téléphoniques. Mais quel sera leur avenir au vu des documents présentés au dernier GT informatique ?

Pour conclure, l'examen des documents préparatoires (DUEP de 25 pages, PAP de 17 pages, bilan d'activité 2016 de 33 pages,) a nécessité de notre part un temps de préparation bien supérieur à la durée prévisible de la réunion.

Vous comprendrez donc que nous ne pouvons pas accepter les modifications du règlement intérieur qui nous octroie le strict minimum pour préparer et rendre compte, si nous voulons être crédibles dans la défense collective et l'information des agents.

Nous n'avons aucunement l'intention de consommer du crédit temps syndical faute de décharges de service suffisantes de la part de l'administration. C'est pourquoi, dorénavant, nous n'assurerons plus le rôle de secrétaire-adjoint.

Ce CTL n'étant que pour information, nous attendons de votre part une réponse à nos propos liminaires et nous limiterons notre participation aux questions diverses.